

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 janvier 2018

L'an deux mille dix-huit et le quinze janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre LYAN, Maire.

Présents : Mr LYAN Pierre, Mr LE FLOCH Christophe, Mr BOUCHET Vincent, Michel NORE, Mme SCACHE Marina, Mme PROLHAC-BARDIN Joëlle, Mme ANDANSON Sylvie, BRUN Hervé, CHALARD Patrick.

Excusé : Clément CORSI.

Excusée ayant donné pouvoir : Adeline CORSI a donné pouvoir à Marina SCACHE.

Mr Christophe LE FLOCH a été élu secrétaire.

I – APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 11 DECEMBRE 2017 :

Le compte-rendu de la séance du 11 décembre 2017 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés.

II – DELEGATIONS :

- SIAD : Joëlle PROLHAC-BARDIN et Sylvie ANDANSON excusées, c'est Patrick CHALARD suppléant qui a siégé au dernier comité syndical du 21 décembre. Quelques précisions, interrogations et points de vigilance concernant la reprise du SIAD par Riom Limagne Volcans :
 - ✓ RLV a versé au SIAD une participation financière pour lui permettre de fonctionner le temps de la procédure de reprise soit entre 6 mois et 1 an. S'agit-il d'une avance ou d'un don ?
 - ✓ En réponse au courrier de Mr HAMOUMOU, Pierre LYAN précise que la situation financière du SIAD n'est pas le résultat d'une mauvaise gestion mais la conséquence d'une politique globale des baisses de dotation. Les finances de l'ensemble des SIAD sont dans le rouge et seules les structures associatives s'en sortent actuellement grâce à la part de bénévoles dans leurs effectifs.
 - ✓ Les enjeux de la CCPL : 13 personnes interviennent actuellement sur les communes de l'ancienne CC Nord Limagne. Le nouveau territoire intercommunal compte 2 autres SIAD, celui de Lezoux et celui de Puy-Guillaume, qui couvrent les communes des anciennes CC des Côteaux de Randan et de Limagne Bords d'Allier. Quelle suite sachant que la CCPL a l'obligation d'assurer un service d'aide à domicile sur l'ensemble de son territoire ?
 - ✓ Concernant la dette restante du SIAD à répartir une fois sa dissolution prononcée, le conseil municipal demande à ses délégués d'être attentifs à la prise en compte de la subvention exceptionnelle versée par certaines communes adhérentes en 2017.

Le prochain comité syndical aura lieu le 17 janvier.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 15/01/2018

- CCPL : lors du dernier conseil communautaire, le 19 décembre 2017, Pierre LYAN s'est à nouveau fortement opposé aux projets évoqués par le président de déléguer le service «accueils de loisirs extrascolaires» à la FAL et de supprimer le «transport à la demande».

III – AVANCEE DES DOSSIERS ET DES COMMISSIONS :

- Pôle Enfance : la date du prochain conseil d'école est avancée au 9 mars.
Concernant l'organisation du temps scolaire : une rencontre ouverte sera proposée par la mairie dans la 2^{ème} quinzaine de février aux enseignants, parents et élus avec la participation d'un professionnel, « expert » des rythmes scolaires, qui pourra éclairer et alimenter la réflexion, la discussion et la prise de décision du conseil d'école et du conseil municipal demandée par l'éducation nationale en cas de changement avant le 3 avril.

Les éléments actuels :

- ✓ Les enseignantes souhaiteraient plutôt maintenir la semaine des 4.5 jours à moins que le passage à 4 jours engendre des économies permettant le rétablissement du poste d'agent maternel en moyenne section.
- ✓ Selon un sondage réalisé auprès des parents qui n'interroge que leurs préférences (pas d'explications sur les tenants et les aboutissants des deux types d'organisation du temps scolaire), une majorité est favorable à la semaine des 4 jours.
- ✓ Le conseil municipal quant à lui voudrait rester sur l'organisation actuelle (validée par convention en 2016 pour 3 ans) et continuer de proposer aux enfants des TAP de qualité avec du personnel formé et compétent en comptant bien entendu sur le soutien financier de l'état (engagement du ministre de l'EN) et de la CAF.

> Une projection financière de chacune des solutions sera réalisée.

- Finances :

- Vincent BOUCHET demande aux élus de lui faire parvenir avant le 2 février les prévisions budgétaires des investissements envisagés pour 2018.
- Décision modificative : des ajustements sur le budget assainissement 2017 sont nécessaires.

BUDGET ASSAINISSEMENT – besoin de crédit au compte 627 :

Compte 678

Compte 627

- 250 €

+ 250 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

➤ **VOTE** les décisions modificatives présentées par Monsieur le Maire.

- Assainissement :

- Les travaux de la station d'épuration sont actuellement arrêtés en raison des intempéries. Une réunion de chantier aura quand même lieu le mercredi 17 janvier.
- Le permis de construire d'une maison d'habitation sur Thuret de 68 m² a été transmis aux services de la Police de l'Eau pour demande d'avis favorable malgré une interdiction à construire maintenue sur le bourg de Thuret. Bien que la capacité théorique de la station du bourg soit dépassée, les résultats d'analyse présentent en effet des taux inférieurs aux normes permettant d'accueillir de nouveaux effluents.
- Pour la CCPL, la nouvelle compétence GEMAPI effective au 1^{er} janvier 2018 ne concernera que la gestion des milieux humides, l'eau et l'assainissement étant reversés aux syndicats qui en avaient déjà la charge. Un nouvel impôt qui ne pourra pas excéder 40 € par foyer et par an pourra être prélevé sur le foncier bâti par les collectivités pour financer cette nouvelle compétence.

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 15/01/2018

- Personnel :
 - Les candidats au poste d'agent de maîtrise retenus pour un entretien seront convoqués d'ici la fin du mois de janvier.
 - Création d'un CDD d'adjoint technique à temps non-complet pour accroissement temporaire d'activité : le non remplacement du poste d'adjoint technique à 12/35^{ème}, la vacance du poste d'agent de maîtrise à temps complet, le transfert de la mairie et la mise en place de la bibliothèque génèrent aux services techniques et administratifs un surcroît d'activité que le personnel en poste ne peut pas assurer en totalité.
Monsieur le Maire propose donc d'avoir recours à un C.D.D. pour accroissement d'activité à raison de 32 heures par semaine à compter du 16 janvier pour une durée d'un mois maximum afin de pallier au plus urgent : transfert des archives et classement, organisation de la bibliothèque...
Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :
 - **DECIDE** la création d'un CDD pour accroissement d'activité à raison de 32 heures par semaine à compter du 16 janvier pour une durée d'un mois maximum.
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au recrutement correspondant.
- Bibliothèque : le prochain comité de pilotage se réunira le 16 janvier à 18 heures pour la préparation de l'inauguration. Différentes animations seront proposées durant toute la première semaine de février : troc livres, jeux de société...avec pour objectif de présenter la bibliothèque comme un lieu à vivre où peuvent être partagées différentes activités culturelles. La bibliothèque sera ouverte aux heures d'ouverture du secrétariat plus sur des tranches horaires spécifiques sous la responsabilité des bénévoles. Une rencontre est prévue le 16 janvier à 9 heures avec les techniciens de la CCPL pour discuter des relations et travail possible avec la médiathèque intercommunale.
> A VOIR : définir les clés de fonctionnement permettant de fixer une enveloppe financière annuelle pour l'achat de matériel et d'ouvrages (politique d'achat d'ouvrage pour enfants).
- Aménagement des villages : la présentation de l'étude diagnostique par le cabinet d'étude missionné par le Conseil Départemental devrait avoir lieu lors du prochain conseil municipal du 19 février à 18h30. D'ici là, Pierre LYAN invite chacun à annoter les photos d'état des lieux affichées dans la salle du conseil.
- Gestion des équipements : Pierre LYAN présente les tarifs de location des salles municipales pour les particuliers et les entreprises (salle des fêtes, salles voutées et bureaux du 1^{er} étage de la nouvelle mairie) proposés par la commission chargée de la gestion des équipements municipaux.
>A PREVOIR : rédaction des conventions correspondantes d'utilisation des salles municipales à destination des particuliers et des entreprises précisant les conditions de location et les tarifs.
- Veillées de Pays les 27 et 28 janvier : un spectacle de deux conteuses « les filles de la mine » organisé par l'association « l'Espigaou égaré » aura lieu dans la salle du conseil municipal le samedi à 20 heures et le dimanche à 17h. Concernant la logistique, la commune prévoit l'en-cas pour les artistes et le pot de l'amitié d'après spectacle (pour un maximum de 20 personnes environ), l'association ayant en charge les réservations et la communication.
- Pierre LYAN fait circuler la pétition « pour le maintien de la cour d'appel de plein exercice à Riom ».

**COMMUNE DE THURET
(Puy-de-Dôme)**

Séance du 15/01/2018

VI – QUESTIONS DIVERSES :

- Etat des chemins : plusieurs demandes de réfection (Péroches, Grenets...) à voir et traiter au cas par cas, certains avec goudron à froid, les Péroches en partenariat avec Mr GUIGNEMENT qui étalera la fourniture, les Grenets visite sur place mercredi 17/01.
- Banquet des pompiers (invitation au maire) et vin d'honneur offert par la municipalité auquel participeront Marina, Vincent, Adeline, Joëlle, Sylvie et Patrick.